

FORMULAIRE DE PRET DE MATERIELS

A transmettre 2 mois avant la manifestation

Date de la manifestation :

Intitulé de la manifestation :

Lieu de la manifestation :

Date de réception de la demande :

Ce document est une fiche technique à compléter par le **service municipal ou l'organisme privé** sollicitant l'accord de la Ville pour le prêt de matériels dans le cadre de l'organisation d'une manifestation ou d'un évènement sur le territoire de la Commune.

Il doit être renvoyé au moins **deux mois** à l'avance par courrier ou par mail à :

administration.mairie@saintvit.fr

Pour toutes questions ou précisions, merci de contacter la mairie de Saint-Vit au 03.81.87.40.40.

Cadre réservé à l'administration	
MANIFESTATION :	
DATE :	
ORGANISATEUR :	
Avis services techniques :	

1 / DEMANDEUR

Association Institution publique ou scolaire Société-commerçant Particulier

Structure organisatrice :

Nom :

Numéro SIRET OU SIREN :

Adresse :

Représentant légal de la structure organisatrice :

Nom : Prénom :

En qualité de :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Responsable de la manifestation :

Nom : Prénom :

En qualité de :

Adresse :

Téléphone :

2/ DEMANDE DE PRETS MATERIELS

MATERIELS

TABLE(S) : OUI NON

NOMBRES :

CHAISES : OUI NON

NOMBRES :

BANCS : OUI NON

NOMBRES :

VITABRIS (3mx 6m) : OUI NON

NOMBRES :

BARRIERES VAUBAN : OUI NON

COFFRET ELECTRIQUE : OUI NON (1 coffret par demande)

CHAPITEAU (10mx15m) : OUI NON (LA COMMUNE NE POSSEDE QU'UN SEUL CHAPITEAU)

PODIUM : OUI NON

SONO : OUI NON

MICRO : OUI NON

VIDEOPROJECTEUR (*uniquement pour la salle des fêtes*) : OUI NON / AVEC LE SON :
OUI NON

SONO POUR ORDINATEUR (*uniquement pour la salle des fêtes*) : OUI NON

3 – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), NOM Prénom..... fonction
....., et dûment habilité(e), demande le prêt de matériels
indiqués ci-dessus est m'engage à le restituer dans l'état dans lequel il m'est prêté. En cas de
dégradation, je m'engage à le signaler aux services municipaux.

A

Le,

Signature du responsable,

En cas d'annulation veuillez prévenir les services de la Ville dans les meilleurs délais.

Une réponse vous sera communiquée par la commune de Saint-Vit
sous 15 jours après le dépôt de votre demande.